

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023



Publié le **20 DEC. 2023**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 12 décembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023_128

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

PLAN DE SENSIBILISATION
À LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE 2024

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAQUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. PROTHERY, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, Mme GEHIN, M. AURELLE
Mme LINARES (par proc. à M. CIAPPARA), M. GUERIN (par proc. à Mme MAINAND), M. JUNET (par proc. à M. THEVENOT), Mme CORRENT (par proc. à Mme WEBANCK), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), Mme HEMAIN (par proc. à M. GILLARD), Mme VERNAY (par proc. à Mme BLACHERE)

Etai(en)t absent(s) :
M. HABERLE

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **20 DEC. 2023**

Identifiant de l'Acte :

069-216300340-20231218-D2023_128-DE

Rapport de : Côme TOLLET

Par délibération n°D2023_029 du 3 avril 2023, la Ville de Caluire et Cuire a souhaité mettre en place un plan de sensibilisation à la transition écologique. Le grand public a ainsi pu participer à plusieurs animations proposées en 2023 :

- Plantation participative dans le cadre du dispositif Marathon de la Biodiversité sur le parc des Berges

- Une conférence sur la « Biodiversité, notre bien commun »
- Quatre ateliers pollinis'actions
- Trois balades pour découvrir la flore du Val Foron
- Trois rencontres « L'Écologie forestière du bois de la Caille »
- Une animation sur la lutte contre le gaspillage alimentaire

La Ville estime avoir sensibilisé 230 personnes grâce à ces temps de rencontre.

Ainsi, cette programmation centrée sur la protection de la nature et les enjeux du développement durable préfigure les divers ateliers et conférences qui seront proposés au sein de la Maison Municipale de l'Écologie Positive.

Par ailleurs, la Ville s'est également engagée par délibération n°D2023_058 du 5 juin 2023 dans la démarche Territoire Engagé Transition Écologique.

Une stratégie a été formalisée, et vient aujourd'hui guider les orientations du plan de sensibilisation 2024, avec :

- Les enjeux liés à l'habitat :

La Ville souhaite encourager la rénovation performante et la réhabilitation durable des logements.

En lien avec la convention de partenariat entre la Ville et l'Agence Locale Énergie Climat (ALEC) (2023-2025), il convient de dynamiser la rénovation énergétique de l'habitat privé. Pour ce faire, l'ALEC propose de réaliser des actions pour les copropriétés, en participant aux réunions annuelles, en accompagnant spécifiquement les petites copropriétés ou en réalisant des visites sur place. L'ALEC proposera aussi des actions pour les maisons individuelles, avec la réalisation d'opération de thermographie, et les visites de logements avec des préconisations de travaux.

En complément, la Ville proposera une conférence pour le grand public sur l'éco-construction.

Enfin, la Ville participera à « L'Energitour », un dispositif de la Métropole de Lyon et de l'ALEC permettant de sensibiliser et donner des conseils sur les économies d'énergie.

- Concernant l'accompagnement du monde économique :

La Ville souhaite accompagner les entreprises dans leurs démarches de transition écologique. Pour ce faire, la Ville présentera une délibération propre aux entreprises en 2024.

- Concernant la mobilité :

Il convient d'accompagner les changements de pratiques de déplacement. Pour ce faire, la Ville souhaite proposer :

> Des formations « Remise en selle », qui sont dédiées à la sécurité routière pour les cyclistes. Une formation par trimestre sera proposée en 2024 ;

La Ville renouvelle également la subvention complémentaire à celle de la Métropole pour l'acquisition des vélos.

- Les enjeux de l'économie circulaire et de l'alimentation durable :

L'économie circulaire consiste à produire des biens et services de manière durable, en limitant la consommation et le gaspillage de ressources et la production des déchets. Afin de sensibiliser les habitants, la Ville propose d'organiser :

- > Un atelier sur le cycle de vie d'un emballage ;
- > Un atelier sur l'achat et la consommation responsable ;
- > Un atelier sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

- Concernant la Nature en ville et l'adaptation au changement climatique :

La Ville souhaite sensibiliser les habitants aux enjeux de préservation de la nature et de la biodiversité. Dans ce cadre, la collectivité souhaite organiser :

- > Quatre ateliers sur la découverte de la biodiversité floristique, dont deux aux Vignes du Val Foron et deux au Bois de la Caille ;
- > Quatre ateliers sur la découverte de la biodiversité faunistique, plus spécifiquement sur les pollinisateurs ;
- > Un atelier sur le cycle de l'eau, et les enjeux de préservation de la ressource en eau ;
- > Une plantation participative au stade Ferret, dans le cadre du dispositif « Marathon de la biodiversité », avec les élèves du CME et de Caluire Jeunes.

La Ville met également en place des permanences « Parcs et Jardins », avec pour objectif de proposer des conseils aux caluirards sur l'entretien et l'aménagement de leurs jardins pour favoriser la biodiversité. Chaque premier lundi du mois, ces rendez-vous seront également l'occasion de faire connaître la charte environnementale pour la biodiversité, et le guide de gestion écologique des espaces jardinés et naturels. La Ville renouvelle également la subvention complémentaire à celle de la Métropole pour la végétalisation des copropriétés.

Enfin, les temps forts de la Ville seront également réitérés, tels que « Ferme à la Ville » et les « Marchés Ville verte ». Les jardins partagés de la Ville seront particulièrement mis en valeur en 2024 avec des animations et des temps de sensibilisation pour les habitants.

- Concernant les énergies renouvelables :

Il est essentiel de sensibiliser les différentes parties prenantes et d'accélérer la mise en œuvre sur le territoire. Pour ce faire, la Ville souhaite réaliser :

> Une table ronde sur l'énergie solaire, avec un retour d'expérience sur l'installation de panneaux photovoltaïques pour les particuliers.

La Ville souhaite également relayer les conseils énergies climat de l'ALEC, disponibles pour accompagner les particuliers dans la construction d'un logement performant énergétiquement.

Ce programme d'actions s'adresse au grand public. Pour autant, les enfants des écoles seront eux-aussi sensibilisés aux enjeux de la protection de l'environnement par le biais du « Passeport du Civisme ». Plusieurs actions collectives et individuelles seront menées par les écoles participantes.

Enfin, dans le cadre de la désimperméabilisation de la cour d'école Ampère, la Ville accompagnera particulièrement ces élèves avec des ateliers sur le cycle de l'eau en 2024.

Enfin, la Ville subventionne chaque année les projets d'actions pédagogiques des écoles en lien avec le développement durable.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'APPROUVER le renouvellement du plan de sensibilisation à la transition écologique pour l'année 2024 ;

- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 20 DEC. 2023

LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

